

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR- SORTIES DU SAMEDI

SAISON 2022-2023

En tant qu'accompagnateur au sein du club de ski des Avenières, **je m'engage** à :

- Aider au chargement/déchargement du matériel de ski dans le bus ou je me trouve ;
- Accompagner les enfants dans le car (Aller/Retour)
- Aider les enfants a trouver leurs sacs (chaussures, skis, pique-nique,...) et les accompagner aux toilettes ;
- Distribuer les forfaits aux enfants en les aidant à les mettre dans leur poche ;
- Vérifier que les enfants aient correctement serré leurs chaussures, qu'ils aient leurs casques (obligatoire), gants, lunettes de soleil ou masque, brassard ou dossard du club ;
- Réunir les enfants de mon groupe à l'aide de « l'assiette listing » distribuée dans le bus ;
- Respecter l'ensemble des consignes de sécurité sur les pistes et les remontées mécaniques ; **LE SKI HORS PISTE EST INTERDIT**
- Me rapprocher du Moniteur Fédéral gérant le groupe que j'accompagne ;

**Pour bénéficier des informations, consignes diverses, vous êtes convié(e)s chaque Jeudi à 20h30 à la Maison des Associations des Avenières.**

**Ce moment d'échange permet de faire un retour sur la sortie précédente et permet de préparer la sortie suivante.**

SKI

SURF

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

**Je m'engage** à participer à la journée de Formation Accompagnateur Club organisée par le Ski Club des Avenières et la F.F.S :

Le Dimanche 08/01/2023

Le Dimanche 15/01/2023

J'ai pris connaissance de la charte, et des engagements de l'accompagnateur,  
**Le club ce décharge de toutes responsabilités en cas de non respect de cette présente charte**

« Lu et Approuvé »

A

le

/

/ 22

Signature :